

Arras, le 13 février 2019

## **Signature de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (CVOMR) à CALAIS**

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a signé ce mercredi 13 février l'arrêté d'autorisation d'exploiter du centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (CVOMR) au bénéfice de la SAS OCTEVA, société chargée de sa conception, de sa construction et de son exploitation.

Ce projet de centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (CVOMR), inscrit au contrat de développement territorial du calaisis signé par les acteurs publics le 13 novembre 2015, concourt au développement de la transition écologique sur ce territoire de 52 communes pour 157 431 habitants (INSEE 2016).

Porté par le syndicat d'élimination et de valorisation des déchets (SEVADEC), ce projet vise, sur un terrain de deux hectares sur la ZA Marcel Doret à Calais, à traiter 60 000 tonnes de déchets annuels maximum ainsi que 2 000 tonnes d'encombrants en transit. L'objectif est de réduire l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles et les encombrants par la valorisation de la matière, organique et énergétique.

A la suite de l'instruction de la demande d'autorisation par les services de l'État, le projet a été présenté à la population qui a pu s'exprimer sur l'autorisation d'exploiter lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 septembre au 19 octobre 2018 inclus.

A cette occasion, l'enquête n'a pas mis en évidence la nécessité de faire évoluer le projet initial, au motif que les mesures imposées à l'exploitant sont de nature à prévenir les nuisances et les risques présentés par les installations.

Cette demande a été présentée au CODERST (conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques) du 30 janvier 2019 qui a émis un avis favorable.

La mobilisation des services de l'État a permis de conduire ce projet, à son terme, dans des délais contraints et conformes au calendrier défini (**7,5 mois entre le dépôt de la demande d'autorisation environnementale et la signature de l'arrêté préfectoral**).

Il s'agit d'un investissement de 35M€ qui illustre la stratégie volontariste du SEVADEC, depuis sa création en 2000, en matière de prévention et de valorisation des déchets, et complète les collectes sélectives des recyclables et biodéchets, le centre de tri, l'unité de méthanisation de biodéchets et le réseau de 8 déchèteries déjà existants.